



Prix Jean Renoir des lycéens 2019

Fiche 3 : Motivation et engagement de l'établissement

A remplir au format numérique, à scanner et à envoyer à la DAAC

Académie :

Nom et adresse du lycée :

Historique de l'engagement du lycée dans le cadre de *Lycéens et apprentis au cinéma* :

Historique de l'engagement du lycée dans le cadre des autres dispositifs et enseignements de cinéma :

Enjeu de la participation au Prix pour l'établissement et objectifs visés par cette participation :

En quoi la participation au Prix va-t-elle favoriser une dynamique pérenne autour du cinéma ?

Projet autour du cinéma porté par le professeur ou l'équipe pédagogique du lycée pendant au moins un an suivant la participation au Prix (Exemples : ciné-club, blog de critiques des élèves, organisation de projections débats dans la salle partenaire, etc.).
Préciser les partenaires éventuels (ex : pôles d'éducation à l'image, les CEMEA, organisateurs des « Parcours Jeunes critiques » en partenariat avec le Prix Jean Renoir des lycéens dans le cadre du Festival du film d'éducation et de ses éditions décentralisées) :

En participant à ce Prix, le chef d'établissement veille à son bon déroulement, qui peut impliquer notamment la prise en charge – totale ou partielle – des frais de déplacement vers le cinéma partenaire, des modifications exceptionnelles de l'emploi du temps des élèves et des professeurs du fait des contraintes de programmation, etc. Il facilite également l'organisation par les élèves d'une projection du film lauréat.

En participant à ce Prix, le professeur s'engage notamment à définir les dates de projection en coopération avec l'exploitant et à accompagner ses élèves lors des séances. Dans la mesure du possible, les élèves visionneront les films du Prix lors de séances publiques. Il s'engage également à aider les élèves à organiser une projection du film lauréat du Prix dans la salle partenaire et à mettre à jour la page établissement qui lui est dédiée sur le site du Prix pendant l'année de participation mais également l'année suivante (présentation et suivi du projet cinéma décrit plus haut).

Le proviseur et le professeur référent s'engagent également à mettre en œuvre le projet décrit plus haut.

Signature du professeur

Signature du chef d'établissement

Attention : pour être recevable, le dossier de candidature doit respecter les normes suivantes :

- tous les champs sont à renseigner (à l'exception de quatre d'entre eux dans la fiche 1 qui le seront en septembre 2018)*
- les fiches sont à renseigner sous forme numérique et non pas manuscrite.*
- la fiche 1 doit être transmise par voie électronique dans son format d'origine (PDF modifiable) et non pas scannée. Les fiches 2 et 3 seront scannées du fait qu'elles portent une ou plusieurs signatures.*